



Je me suis porte caution d un appartement

Par **scadinuti**, le **30/12/2013** à **22:13**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje me suis porte caution d un logement le proprietaire ne m a demande aucun justificatif es ce que ce papier est valable ? merci

Par **aliren27**, le **31/12/2013** à **07:37**

Bonjour,rnet pourquoi ne serait ce pas valable ? C'est vous qui avez engagé votre responsabilité en vous portant caution, donc en reconnaissant que vous aviez les "moyens" de le faire, sans pour cela que le bailleur ait **l'obligation de contrôler**.....et en aucun cas cela ne vous dégage de vos responsabilités. rnToujours faire très attention avant de se porter caution, car en cas de défaillance du locataire, c'est vers vous que le bailleur se tournera, que vous ayez ou pas les moyens.... Car vous avez signé charge a vous par la suite de vous retourner contre le locataire défaillant....rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **31/12/2013** à **10:20**

Bonjour,rnPeu importe les documents que vous avez ou non fournis. Ce qui compte, c'est l'acte que vous avez rempli. Il faut bien le relire car pratiquement la moitié des actes remplis ne le sont pas dans les règles et sont de fait réputés nuls.rnSi ce n'est pas le cas du votre, vous ne pouvez plus vous en dédire, sauf si c'est un acte à durée illimité ou vous gardez la possibilité de vous dédire à chaque renouvellement du bail.

Par **moisse**, le **31/12/2013** à **10:43**

Bonjour,
A un détail près, je confirme les propos déjà évoqués auparavant.
Mais le détail n'est pas négligeable, il sera toujours reproché au bénéficiaire, ici le bailleur, d'avoir mis en place un acte de cautionnement sans vérifier la capacité réelle de la caution, et surtout sans vérifier si les montants n'excèdent pas clairement les possibilités financières de la caution, au moment de la signature s'entend.

Par **Lag0**, le **31/12/2013** à **10:59**

a priori, scadinuti ne dit pas qu'il n'a pas la capacité financière à payer. Il cherche juste à savoir si l'acte est valable ou pas.

Par **moisse**, le **31/12/2013** à **12:02**

Bonjour à tous,
Il existe aussi de nombreux lecteurs qui peuvent prendre au pied de la lettre des informations exposées dans un cadre particulier.
C'est pourquoi j'apprécie un complément à mes propos, aussi j'en donne parfois à l'occasion si cela me vient à l'esprit.

Par **scadinuti**, le **31/12/2013** à **13:34**

merci a vous slt